

déjà de voir que, dans la pratique, le principe de l'égalité ne serait pas respecté, l'idée que seules les grandes nations devraient s'entendre pour assurer un certain ordre dans le monde de l'après-guerre répugnait au Canada : celui-ci estimait, en effet, que les moyennes Puissances – au rang desquelles il se trouve – devaient avoir la possibilité de participer réellement – et en proportion de l'effort qu'elles avaient fourni pendant la guerre – à l'élaboration d'un système de sécurité et au maintien de la paix et de la prospérité mondiales. Cela revenait à revendiquer un rôle important en ce qui le concernait lui-même.

L'année suivante, les quatre grandes Puissances rédigeaient les documents qui serviraient de point de départ aux conversations de Dumbarton Oaks. Celles-ci eurent lieu à Washington durant l'été et l'automne de 1944. Il s'agissait d'entretiens quadripartites qui aboutirent aux propositions détaillées que l'on soumit, en avril 1945, à la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale tenue à San Francisco. C'est avec enthousiasme que la Chambre des communes a approuvé l'acceptation du Canada à participer à cette conférence et ultérieurement, à devenir membre d'« une organisation internationale efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Après deux mois de discussions, la Conférence est parvenue à un accord sur la Charte des Nations Unies et sur le Statut de la Cour internationale de Justice qui y était annexé. Les deux textes, approuvés à l'unanimité par les cinquante États participants, entrèrent en vigueur le 24 octobre 1945.

Du Pacte à la Charte

En 1919, au moment de la rédaction du Pacte de la Société des Nations, le Canada avait bien l'intention de devenir membre à part entière de l'Organisation afin d'asseoir le nouveau statut international que lui avaient valu ses lourds sacrifices au cours de la Première Guerre mondiale. Mais, s'opposant au principe de l'engagement individuel de tous les membres de la Société des Nations à garantir le maintien de l'intégrité territoriale de tous